

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal Gillet - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOUK représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **FCT 001-123/11/CC**

#### **■ Approbation du Budget Primitif 2011**

**DSB 11/6095/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Budget Primitif est établi selon la nomenclature M14 pour le Budget Principal et pour le budget annexe Collecte et traitement des déchets, votés par nature avec présentation fonctionnelle, et selon la nomenclature M4 pour les Budgets Annexes, des Services Eau et Assainissement, des Ports de Plaisance, du Crématorium et Activités funéraires, du Marché d'Intérêt National, des Transports.

Il est proposé d'utiliser la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur avant l'adoption définitive du compte administratif pour les budgets annexes Ports de Plaisance et Marché d'Intérêt National, procédure autorisée par l'article L2311-5 du CGCT, afin d'intégrer dès le budget primitif l'ensemble des éléments financiers de l'exercice 2011.

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et l'assemblée procédera à une régularisation s'il y a lieu.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de voter le Budget Primitif 2011 (Budget Principal et Budgets Annexes).

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- La nécessité pour le Conseil de Communauté de voter le Budget Primitif 2011 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

#### **Après en avoir délibéré :**

#### **Décide**

#### **Article 1 :**

Le Budget Primitif 2011 de la Communauté Urbaine est voté et arrêté aux chiffres inscrits à la Balance Générale du Budget Principal et à la Balance Générale des Budgets Annexes des Services de l'Eau et de l'Assainissement, des Ports de Plaisance, du Crématorium et Activités Funéraires, du Marché d'Intérêt

National, de la Collecte et du Traitement des déchets, des transports; il s'équilibre en Dépenses et en Recettes comme indiqué ci-après :

**Concernant le Budget Principal :**

Section de Fonctionnement	573 231 021,00 euros
Section d'Investissement	322 860 952,00 euros

**Concernant le Budget Eau :**

Section de Fonctionnement	20 041 444,00 euros
Section d'Investissement	27 253 193,00 euros

**Concernant le Budget Assainissement :**

Section de Fonctionnement	38 984 521,00 euros
Section d'investissement	38 638 621,00 euros

**Concernant le Budget Ports de Plaisance :**

Section Fonctionnement	8 130 038,28 euros
Section d'Investissement	6 805 319,01 euros

**Concernant le Budget Crématorium et Activités Funéraires :**

Section de Fonctionnement	1 639 193,00 euros
Section d'Investissement	1 332 032,44 euros

**Concernant le Budget Marché d'Intérêt National :**

Section de Fonctionnement	531 567,53 euros
Section d'Investissement	134 333,63 euros

**Concernant le Budget Collecte et Traitement des déchets :**

Section de Fonctionnement	194 726 600,00 euros
Section d'Investissement	26 101 326,00 euros

**Concernant le Budget Transports :**

Section de Fonctionnement	361 470 421,00 euros
Section d'Investissement	68 662 903,00 euros

**Article 2 :**

Sont repris par anticipation les résultats prévisionnels de l'exercice 2010, déterminés à partir de la balance provisoire du compte administratif et de la fiche de calcul des résultats joints en annexe :

Pour le budget annexe Ports de Plaisance, un excédent de 1 033 010,89 euros affecté en priorité au besoin de financement de l'investissement qui s'élève à 187 141,61 euros compte tenu des restes à

**Signé le 28 Mars 2011**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 4 Avril 2011**

réaliser de recettes de cette section d'un montant de 3 000 000 euros. Le solde, soit 845 869,28 euros finance les reports de dépenses de fonctionnement d'un montant de 168 427,24 euros ainsi que les crédits de l'exercice 2011 à hauteur de 677 442,04 euros.

Pour le budget annexe MIN, un excédent de la section de fonctionnement de 95 293,37 euros affecté au financement des crédits de l'exercice 2011, un excédent de la section d'investissement de 61 697,10 euros.

**Article 3 :**

Sont approuvées les Autorisations de Programmes attribuées par chapitre pour la réalisation d'opérations nouvelles pour le budget principal et pour les budgets annexes, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

COMPETENCES BUDGET PRINCIPAL	AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES	Répartition par chapitre			
		20	204	21	23
Gestion Interne (A)	3 800 000	380 000		760 000	2 660 000
Développement Economique, Social et Culturel de l'Espace Communautaire (B)	28 136 674		22 790 706		5 345 968
Aménagement de l'Espace Communautaire (C)	341 698 616	30 752 875	51 254 792	17 084 931	242 606 018
Equilibre de l'Habitat sur le territoire Communautaire (D)	11 533 000		11 533 000		
Politique de la Ville dans la Communauté (E)					
Gestion des services d'intérêt collectif (F)	6 950 000	903 500			6 046 500
Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie (G)	12 515 000	1 626 950		4 880 850	6 007 200
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>404 633 290</b>	<b>33 663 325</b>	<b>85 578 498</b>	<b>22 725 781</b>	<b>262 665 686</b>

COMPETENCES BUDGETS ANNEXES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES	Répartition par chapitre			
		20	204	21	23
Budget Annexe Eau	44 482 500	444 825		1 779 300	42 258 375
Budget Annexe Assainissement	21 088 500	210 885			20 877 615
Budget Annexe Port	14 435 000	1 299 150		3 175 700	9 960 150
Budget Annexe M.I.N	110 000				110 000
Budget Annexe Transport	127 043 197	11 433 888		27 949 503	87 659 806
Budget Annexe Crematorium	61 000				30 000
Budget Annexe Collecte	64 137 640	6 413 764		25 013 680	32 710 196
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>271 357 837</b>	<b>19 802 512</b>	<b>0</b>	<b>57 918 183</b>	<b>193 606 142</b>

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué aux Finances et Budget,

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement de la Communauté urbaine

**Signé le 28 Mars 2011**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 4 Avril 2011**

Jean-Pierre GIORGI

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI